



---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE**

**RAPPORT DU COMITÉ DE LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ  
SUR SA TROISIÈME SESSION**

**Bangkok, 29 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2006**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION OU PORTÉES À SON ATTENTION .....	1
II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX.....	3
A. La pauvreté et le secteur informel .....	3
B. Problèmes statistiques posés par l'évaluation des progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement convenus sur le plan international.....	8
C. Renforcement des capacités statistiques nationales par la promotion de la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010.....	10
D. Planification et évaluation du programme.....	11
E. Examen des projets de résolution et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-troisième session.....	13
F. Questions diverses .....	14
G. Adoption du rapport .....	14
III. ORGANISATION DE LA SESSION.....	14
A. Ouverture, durée et organisation de la session .....	14
B. Participation .....	15
C. Élection du bureau.....	16
D. Ordre du jour .....	16
<i>Annexe.</i> Liste des documents .....	17

## I. QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION OU PORTÉES À SON ATTENTION

1. Le Comité a reconnu le rôle important que pouvait jouer le secteur informel dans la réduction de la pauvreté, noté l'intérêt qu'il y avait à tirer les leçons de l'expérience de chaque pays membres et encouragé le secrétariat à continuer d'œuvrer pour la facilitation de l'étude et de la diffusion des expériences novatrices et efficaces en matière de réduction de la pauvreté et de promotion du secteur informel. À cet égard, il a identifié plusieurs instruments qui étaient de nature à améliorer la situation des pauvres et des acteurs du secteur informel, à savoir les microfinancements, la formation, les régimes communautaires d'assurance, l'utilisation des envois des fonds et la création d'un environnement favorable aux petites et moyennes entreprises (PME).
2. Le Comité a recommandé que le secrétariat de la CESAP prenne davantage d'initiatives pour aider les États membres à développer leurs secteurs informels respectifs, notamment en renforçant leurs capacités de collecte et d'analyse de données, de développement et de promotion des PME ainsi que de microfinancement.
3. Le système de suivi communautaire pouvait jouer un rôle clef dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) au niveau local. Le Comité a constaté avec satisfaction que ce système avait contribué à fournir aux décideurs philippins des données désagrégées relatives aux indicateurs OMD. Il a vivement incité les autres pays en développement à lancer également et mettre en œuvre des systèmes novateurs comme celui-ci pour être à même de suivre la réalisation des OMD au niveau local et contribuer ainsi à adapter ces derniers aux conditions locales.
4. Le Comité s'est félicité du rôle et des efforts de la CESAP pour aider les États membres à lutter contre la pauvreté et il a recommandé que ces efforts s'inscrivent dans le cadre des OMD. Il a estimé que l'engagement contenu dans la «Déclaration de Jakarta sur les objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique: la voie vers 2015» (A/60/313, annexe) et la résolution 62/1 de la Commission en date du 12 avril 2006, sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP, devraient servir de base à une action régionale renforcée, soutenue et concertée, visant à réduire la pauvreté et à accélérer la réalisation des OMD.
5. Les mesures de coopération régionale apportaient un complément non négligeable aux efforts consentis et aux méthodes mis en œuvre au niveau national pour réaliser les OMD. Il a observé par ailleurs que plusieurs pays avaient des difficultés à établir le coût des OMD alors que ce coût constituait une donnée essentielle à la mobilisation des ressources nécessaires. Il a prié le secrétariat de faciliter les liaisons entre pays ayant besoin d'assistance pour chiffrer le coût des OMD et les organismes pertinents comme le Centre régional du PNUD à Colombo.
6. Le Comité a exprimé la nécessité d'élaborer un ensemble de lignes directrices et une définition commune s'appliquant au secteur informel, en conformité avec l'OIT, afin de faciliter la

comparaison internationale des données sur ce secteur en Asie et dans le Pacifique. Il a demandé au secrétariat de diffuser les normes et méthodes internationales utilisées pour mesurer le secteur informel.

7. Il a recommandé que le secrétariat apporte une aide aux pays pour la collecte, l'analyse et la diffusion des données sur le secteur informel, en particulier pour la conception des enquêtes et l'établissement de questionnaires. Il a suggéré que le secrétariat rassemble des informations détaillées sur les types de questionnaires et les méthodes actuellement mises en œuvre dans la région en vue de faire connaître les meilleures pratiques et d'éclairer les activités futures.

8. Il a appelé le secrétariat à collaborer étroitement avec d'autres organisations régionales et sous-régionales à des activités de mesure du secteur informel, et à explorer les possibilités de coopération avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

9. Il a souhaité disposer de davantage d'information sur les techniques de rapprochement statistique, qui est l'une des méthodes utilisées pour produire les données servant à étudier les liens entre secteur informel et pauvreté. Il a estimé que la coopération technique pourrait aider à renforcer la capacité des pays de mettre en œuvre ces différentes méthodes.

10. Il a déclaré soutenir les propositions du secrétariat de la CESAP visant à obtenir plus facilement les données nécessaires pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des OMD. Il a approuvé les approches concrètes qui avaient été proposées pour renforcer les capacités statistiques des pays pour la production et l'analyse de données grâce aux archives et registres administratifs et pour la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010 (voir la résolution 2005/13 du Conseil économique et social).

11. Pour améliorer la cohérence des valeurs des données utilisées pour évaluer les progrès aux niveaux mondial, régional et national, le Comité a encouragé le secrétariat de la CESAP à poursuivre son action pour une meilleure coordination au sein des systèmes statistiques nationaux et entre ceux-ci et les institutions internationales en charge des indicateurs OMD. Parmi ces activités devrait figurer la défense d'un rôle plus central pour les bureaux nationaux de statistique dans la production de données relatives aux OMD, au sein des forums nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux – y compris le Groupe d'experts interinstitutions sur les indicateurs OMD – et par une planification stratégique nationale du développement des statistiques.

12. Le Comité a souligné l'importance du programme régional de recensement proposé par la CESAP (voir E/ESCAP/CPR(3)/4) et noté que plusieurs pays avaient soutenu l'idée qu'un projet de résolution soit soumis à la Commission à sa soixante-troisième session, dont le texte donnerait au secrétariat pour mandat d'aider les membres et membres associés à préparer et mettre en œuvre la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010.

13. Reconnaissant que la gestion des déchets solides était un problème urgent pour de nombreuses métropoles et villes de la région, le Comité a loué le vaste travail entrepris par le secrétariat dans le cadre de son projet de gestion communautaire de ces déchets (voir E/ESCAP/CPR(3)/6). Il a souligné la nécessité de mettre en œuvre un plus grand nombre de projets pilotes et de faire la synthèse des enseignements tirés de ce travail. Il a également souligné la nécessité de réaliser des projets pilotes de ce type sur une échelle plus grande.

14. Le Comité s'est déclaré convaincu que la prise en compte des besoins des personnes handicapées était une importante question de politique générale, en particulier dans la région de l'Asie et du Pacifique et a félicité le secrétariat pour le travail accompli dans l'exécution du projet: «Amélioration des statistiques et de la mesure du handicap à l'appui du Cadre de Biwako» (voir E/ESCAP/CPR(3)/7). Il a encouragé le secrétariat à poursuivre son action de développement des statistiques afin d'avoir un impact plus grand sur l'accessibilité, la qualité et la comparabilité des données sur les personnes handicapées.

## **II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

### **A. La pauvreté et le secteur informel**

15. Le Comité était saisi de deux documents, intitulés respectivement «Rôle du secteur informel dans la réduction de la pauvreté» (E/ESCAP/CPR(3)/1) et «Problèmes de mesure» (E/ESCAP/CPR(3)/2). Les questions de politique générale comme les problèmes de mesure concernant la pauvreté et le secteur informel ont fait l'objet d'un riche débat.

16. Il a reconnu l'importance du secteur informel dans l'économie, surtout pour la création d'emplois. Dans certains pays, ce secteur était très vaste car faute de possibilités d'emploi dans le secteur formel, les travailleurs étaient contraints de s'y intégrer pour subsister. S'il se caractérisait par son hétérogénéité et regroupait des activités multiples, il était cependant dominé par le sous-secteur des services. Le Comité a relevé qu'à la suite de la crise financière asiatique de 1997, beaucoup d'habitants des pays touchés avaient perdu leur emploi dans le secteur formel et n'avaient eu d'autre possibilité que de se tourner vers le secteur informel, où ils avaient pu trouver du travail pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. La crise économique avait fait ressortir de manière beaucoup plus éclatante l'importance du secteur informel dans la création d'emplois.

17. Il a pris acte du rôle joué par le secteur informel dans la réduction de la pauvreté. Certes, les gains et les revenus des membres du secteur informel étaient généralement bas, mais sans ce dernier, bien des personnes auraient été réduites à la misère faute de trouver un emploi ailleurs. Des mesures s'imposaient pour accroître la productivité et les revenus des personnes travaillant dans le secteur informel, et renforcer ainsi son rôle dans la réduction de la pauvreté. Toutefois, le Comité a souligné que l'objectif était en fin de compte de régulariser toutes les personnes travaillant dans ce secteur afin d'en réduire l'ampleur et l'importance pour permettre au secteur formel de croître, aux revenus d'augmenter et aux conditions de travail de l'ensemble des populations de s'améliorer.

18. Il a noté les politiques et programmes divers adoptés par les pays pour augmenter la productivité des travailleurs du secteur informel, notamment la fourniture de crédits, l'offre d'une formation professionnelle, l'amélioration de l'accès aux infrastructures physiques, l'extension de la protection sociale, l'aide à la formation de groupes d'entraide et d'associations d'entreprises et de travailleurs, et le renforcement des liens avec le secteur formel.

19. La formation professionnelle constituait un facteur déterminant dans l'accroissement de l'efficacité des travailleurs du secteur informel. Les personnes qui en bénéficiaient avaient davantage de chances de trouver du travail et étaient mieux à même de protéger leurs droits et d'obtenir de meilleures conditions de travail ainsi que des revenus plus élevés. Il conviendrait de mettre en place des formations de ce type aux endroits où sont concentrés la plupart des travailleurs du secteur informel et d'organiser des cours de brève durée permettant l'acquisition de compétences offrant des débouchés.

20. Les producteurs et les travailleurs du secteur informel pouvaient accroître leur productivité et leurs revenus en s'organisant entre eux et en constituant des groupes d'entraide. Des associations d'entreprises et de travailleurs pouvaient faciliter l'accès au crédit, organiser des formations à l'intention des travailleurs, apporter leur concours pour l'introduction de technologies modernes et faciliter le règlement des problèmes de harcèlement de la part des autorités réglementaires.

21. Les collectivités locales étaient les mieux placées pour exécuter de manière efficace et rentable certains des programmes de développement du secteur informel, aussi était-il important que les instances élues comptent parmi leurs membres des représentants de ce secteur.

22. De nombreux pays de la région avaient mis en place des programmes en faveur des membres du secteur informel, mais que, de manière générale, on ne connaissait pas suffisamment leur existence et leur utilité, d'où l'importance de les faire connaître plus largement par tous les moyens possibles, et notamment par l'intermédiaire des médias.

23. Le Comité a été informé des conclusions de la réunion d'experts sur l'adaptation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) aux conditions locales par l'intermédiaire d'un système de suivi communautaire, qui avait eu lieu un jour avant la réunion du Comité. Ces conclusions avaient d'importantes conséquences pour le suivi des OMD au niveau local, de même que pour le développement du secteur informel. Les informations officielles relatives à ce dernier étant extrêmement limitées, il était difficile d'évaluer l'impact des diverses interventions de politique générale sur ce secteur. Le système de suivi communautaire était un moyen très utile de collecter à l'échelon local des données qui venaient compléter les statistiques officielles recueillies via des recensements des ménages. Ce système incitait aussi les communautés à participer à la collecte et à la validation des données, y compris celles qui concernaient les indicateurs relatifs aux OMD. Étant donné qu'il couvrait tous les ménages de la communauté, ce système permettait d'obtenir aussi des

informations sur les activités du secteur informel. Les données ainsi recueillies aidaient les collectivités locales à mettre en œuvre avec efficacité des stratégies ciblées en vue d'atteindre les OMD, en même temps que le processus favorisait l'intervention active des communautés et des autorités locales. Ce système contribuait donc également à promouvoir la décentralisation et l'ancrage local des OMD.

24. Constatant l'intérêt de mettre à profit les enseignements tirés des diverses expériences des États membres, le Comité a invité le secrétariat à continuer d'apporter son concours pour la fourniture de la documentation et la diffusion d'informations concernant les expériences novatrices et positives ayant trait à la réduction de la pauvreté et au développement du secteur informel. Il a recensé plusieurs instruments utiles pour améliorer les conditions de vie des pauvres et des membres du secteur informel, dont le microfinancement, la formation professionnelle, la mise en place de systèmes d'assurance communautaires, le recours aux envois de fonds et la mise en place d'un environnement porteur pour les petites et moyennes entreprises. Il a invité les États membres et le secrétariat à accroître leur coopération en matière de programmes dans ces domaines. Les programmes de réduction de la pauvreté reposant sur des transferts directs d'argent constituaient un autre instrument jugé de plus en plus pertinent, aussi conviendrait-il d'effectuer des recherches et des analyses sur leurs conditions de fonctionnement.

25. Le Comité a pris note de divers programmes exécutés par les gouvernements des États membres pour améliorer les conditions de vie des pauvres des régions urbaines et rurales. Des succès notables avaient été obtenus dans certains pays grâce à des stratégies intégrées dont les objectifs allaient au-delà du développement économique. On a également souligné qu'il importait de renforcer les capacités des pauvres eux-mêmes. À cet égard, le Comité s'est intéressé à la notion d'autosuffisance présentée par la délégation thaïlandaise. Il s'agissait de promouvoir l'harmonie sociale et d'amener les pauvres à prendre conscience de la nécessité de vivre selon leurs moyens, en réduisant les dépenses qui n'étaient pas nécessaires avant d'essayer d'accroître les revenus. Une telle approche aurait également pour effet de limiter les pressions migratoires dans une région de plus en plus urbanisée.

26. Il a noté que pour parvenir à un développement durable de l'emploi et de la production de revenus dans les campagnes et assurer la sécurité alimentaire des populations rurales, il était nécessaire d'apporter des améliorations aux programmes agricoles et de développer les infrastructures telles que les routes, l'électricité, l'éducation et les services de télécommunication. L'absence d'infrastructure, notamment de routes et de ponts, entravait également le transport des produits agricoles sur les marchés, ce qui limitait l'approvisionnement alimentaire et contribuait à la pauvreté rurale. À ce propos, le Comité a noté également avec satisfaction les mesures qu'avait prises le Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique (CERPEDEC).

27. Il a pris note des réalisations du projet OTOP («Un village, un produit») et du projet dit d'appui au développement industriel rural (SRID), qui visaient à améliorer les revenus des pauvres en Thaïlande. Ces projets montraient l'intérêt qu'il y avait à établir des liaisons entre zones rurales et zones urbaines pour traiter les problèmes de la pauvreté. La production locale de produits de haute valeur pouvait être stimulée si l'on facilitait l'accès à une plus large base de consommateurs et de marchés urbains et moyennant un appui pour la mise au point des produits et le développement des techniques de commercialisation, ainsi que l'avait montré le projet OTOP. De même, l'instauration d'une coopération entre les pouvoirs publics, le secteur privé et les communautés rurales, débouchant sur le transfert d'activités de production appuyé par un renforcement ciblé des capacités locales, selon la formule du projet SRID, avait donné des résultats appréciables pour les revenus des populations rurales.

28. Il a noté avec satisfaction les mesures prises par le Gouvernement sri-lankais pour améliorer les conditions de vie des villages les plus pauvres du pays grâce au programme dit «Gama Neguma». Ce programme faisait appel à une approche multisectorielle comportant la constitution de fortes communautés, la construction d'infrastructures physiques et le développement d'industries agricoles en même temps que le renforcement des capacités, le recours au microfinancement pour les petites entreprises et les activités productrices de revenu.

29. Il existait un sérieux déficit de données sur le secteur informel dans la région. On estimait généralement qu'il existait un rapport entre la pauvreté et le secteur informel, mais les données statistiques à l'appui de cette notion étaient extrêmement rares. Plusieurs représentants ont noté qu'il était essentiel d'obtenir plus de données sur le secteur informel dans la région afin de procéder à des évaluations solides et d'élaborer des politiques appropriées. Aussi le Comité a-t-il demandé au secrétariat d'appuyer les initiatives nationales pour la collecte, l'analyse et la diffusion de données sur le secteur informel. Plus précisément, il a encouragé le secrétariat à apporter une aide aux pays pour la conception des enquêtes et l'élaboration des questionnaires en établissant un recueil des pratiques et méthodologies nationales. Une délégation a suggéré que les pays de la région étudient la possibilité d'inclure la production régulière de données sur le secteur informel à leur programme de travail statistique. Plusieurs délégations ont noté que des contraintes financières risquaient d'entraver leur action de collecte de données.

30. Il était nécessaire de disposer d'une définition commune du secteur informel afin d'assurer la comparabilité des données entre les pays. Une délégation a noté qu'en 1999 le Groupe de New Delhi avait proposé une série de critères que pourraient appliquer les pays pour la présentation de données au niveau international. Cette proposition n'interdisait pas l'adoption de définitions nationales pour tenir compte des dispositions institutionnelles ou des conditions sociales particulières à un pays. Le secrétariat appliquerait une définition «unifiée» du secteur informel qu'utiliseraient les pays participant au Projet de coopération interrégionale sur la mesure du secteur informel et de l'emploi



informel (projet financé par le Compte des Nations Unies pour le développement) conforme à la définition du secteur informel adoptée par la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail en janvier 1993, affinée par le Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel.

31. Le Comité a encouragé le secrétariat à travailler en collaboration et en coordination avec d'autres organisations régionales et sous-régionales aux initiatives et activités concernant le secteur informel. L'on pourrait notamment explorer les synergies possibles avec le programme de renforcement des capacités statistiques mis en œuvre par la Communauté européenne et l'ASEAN, dans lequel le secteur informel et l'économie non observée trouvaient une large place. Le Comité a été informé que la septième réunion des Directeurs des bureaux statistiques des pays de l'ASEAN avait souligné l'importance du secteur informel et inscrirait le développement de ce secteur à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

32. Diverses expériences nationales ont été relatées concernant les méthodes pouvant être employées pour analyser les liens entre la pauvreté et le secteur informel. Deux approches principales ont été présentées: l'une reposant sur une enquête unique et complète conçue pour rassembler des renseignements à la fois sur la pauvreté et sur le secteur informel, et la seconde utilisant des données de sources multiples grâce à des techniques statistiques de raccordement des données. Le Comité a reconnu qu'une enquête complète risquerait d'entraîner des questionnaires exagérément longs, ce qui pourrait compromettre le détail et l'exactitude des réponses. Le Comité a également souligné les difficultés que soulève le raccordement des données provenant d'une enquête spéciale avec les statistiques officielles.

33. Un pays a relevé que l'établissement, pour la collecte de données sur le secteur informel et la pauvreté, d'un programme régulier d'enquêtes sur la population active et d'enquêtes sur les dépenses des ménages constituerait une approche plus soutenable. Le Comité a fait observer qu'il existait peut-être des données pertinentes provenant de recensements, d'enquêtes par sondage et de fichiers administratifs, mais que leur mise en relation pouvait se révéler difficile d'un point de vue technique et poser des problèmes de confidentialité. On a souligné que, pour remédier aux difficultés d'ordre technique, le secrétariat devrait fournir davantage d'informations sur les méthodes de rapprochement statistique et diffuser une liste des meilleures pratiques. Le Comité a noté qu'il existait, pour protéger la confidentialité des répondants, des méthodes d'anonymisation, qui étaient utilisées au niveau international dans le cadre de la diffusion de microdonnées.

34. Les données de panel étaient très utiles pour comprendre la dynamique de la pauvreté et évaluer les mesures de politique générale, mais que le plus souvent on ne pouvait disposer de telles données faute de moyens techniques et financiers suffisants. De nombreux pays de la région n'avaient pas de programmes d'enquête réguliers et étaient souvent tributaires de l'aide des donateurs internationaux pour la conduite d'enquêtes auprès des ménages. Il a noté que l'introduction de dispositifs d'échantillonnage tournants dans la conception des enquêtes existantes permettrait

d'obtenir des données longitudinales, les mêmes unités d'échantillonnage étant interrogées au moins à deux reprises. Ce système tournant contribuerait aussi à réduire la variabilité des données dans le temps.

**B. Problèmes statistiques posés par l'évaluation des progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement convenus sur le plan international**

35. Le Comité était saisi du document intitulé «Problèmes statistiques posés par l'évaluation des progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement convenus sur le plan international» (E/ESCAP/CPR(3)/3).

36. Il a souligné combien il importait d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des OMD, y compris les résultats des efforts entrepris en matière de réduction de la pauvreté et de développement. Les évaluations faites à différents niveaux – mondial, régional et national – apportaient des perspectives stratégiques complémentaires.

37. Il a noté avec préoccupation que les lacunes des données et leur manque de cohérence faisaient obstacle à l'évaluation nationale et régionale des progrès réalisés dans la réalisation des OMD. Par ailleurs, l'absence de données au niveau infranational rendait difficile l'évaluation des disparités existantes entre les différents sous-groupes. Le Comité est convenu qu'un système de suivi communautaire pourrait compléter les activités officielles de collecte de données menées par les offices nationaux de statistique et améliorer la disponibilité d'indicateurs relatifs aux OMD, notamment, à l'échelon local. Par ailleurs, l'ancrage local des OMD faciliterait l'intégration des objectifs dans les stratégies nationales de développement.

38. Évoquant le problème de la disponibilité des données, le Comité a relevé que des données sur les OMD pouvaient être obtenues à partir de sources multiples – recensements, enquêtes par sondage, fichiers administratifs et systèmes d'enregistrement des faits d'état civil. Une stratégie durable et peu coûteuse que l'on pourrait adopter pour l'établissement de la plupart des données relatives aux OMD consisterait à accroître la qualité des statistiques provenant des fichiers administratifs et des systèmes d'enregistrement. En l'absence de statistiques administratives de qualité, les enquêtes par sondage représentaient une autre source importante de données sur les OMD. À ce sujet, le Comité s'est déclaré favorable à la formule de collecte intégrée de données que le Réseau international d'enquête sur les ménages était en train d'étudier.

39. En ce qui concernait les discordances entre les données produites respectivement par des organismes internationaux et par les systèmes statistiques nationaux, le Comité est convenu que les données émanant des gouvernements devaient constituer la source première de toutes les évaluations. Le Comité a souligné qu'afin de réduire ces écarts, il importait que les systèmes statistiques nationaux adoptent les notions, les normes et les classifications internationales; que l'on mette en place au

niveau national des mécanismes de coordination plus performants pour l'examen des données disponibles et la détermination des valeurs officielles à communiquer au système international; et que l'on améliore la communication entre les organismes responsables et les services chargés d'établir les données dans les pays/régions. Le Comité a rappelé la recommandation formulée par les Amis de la présidence sur les indicateurs relatifs aux OMD à l'intention de la Commission de statistique, à sa trente-septième session, concernant l'utilité de tenir davantage compte des données disponibles à l'échelon national.

40. Le Comité est convenu qu'une concertation plus étroite entre le secrétariat, les coordonnateurs nationaux pour les OMD et les bureaux nationaux de statistique pour l'établissement des rapports sur l'avancement de la réalisation des OMD à l'échelle régionale et mondiale permettrait peut-être de faire en sorte que les travaux analytiques soient fondés sur les données les plus récentes.

41. Il a fait observer qu'il était indispensable, pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des OMD et concevoir des politiques de développement pertinentes, de renforcer les capacités d'analyse et de suivi. Il s'est félicité de la proposition du secrétariat concernant le renforcement des capacités, qui tendait à ce que l'on exploite davantage les fichiers administratifs et les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil aux fins des statistiques officielles et à ce que le programme appuie les recensements de la population et des logements de 2010. Il a noté que le renforcement des capacités analytiques par des études méthodologiques, l'élaboration de lignes directrices et des activités de formation pratique constituaient également des moyens efficaces de renforcer les capacités.

42. Il a pris note de l'importance pour les États membres d'établir le coût des OMD et du projet du PNUD qui apportait actuellement à neuf pays une assistance technique pour les opérations liées à l'établissement de ce coût.

43. Il s'est félicité de l'invitation de la délégation des Philippines à participer à la Conférence internationale sur les statistiques OMD devant se tenir à Manille du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2007. Cette conférence serait l'occasion d'échanger les bonnes pratiques et méthodes de collecte de données et d'analyse des tendances, et de discuter de la coopération et de la coordination aux niveaux national et international.

44. La réduction de la pauvreté devrait être prise en compte dans la planification du développement économique et social au niveau des pays. C'est ainsi que les villages et les districts connaissant une forte incidence de la pauvreté pourraient être identifiés en vue de les bénéficier d'une assistance ciblée caractérisée par des efforts concentrés et une planification détaillée. La réduction de la pauvreté au moyen de stratégies de développement exigerait la mobilisation des autorités et des masses populaires des zones pauvres en vue d'un développement global combinant les améliorations à apporter dans les domaines économique, scientifique, technologique, culturel et sanitaire.

45. Le Gouvernement japonais a fait savoir qu'il continuerait à appuyer la lutte contre la pauvreté dans le contexte de la réalisation des OMD, conformément au concept de la sécurité humaine, qui mettait l'accent sur la protection et l'autonomisation des populations vulnérables. Il a indiqué aussi qu'il avait l'intention d'apporter une nouvelle contribution de 10 milliards de dollars au titre de l'aide publique au développement (APD) pendant la période 2005-2009.

46. Le Comité a noté que s'il appartenait aux pays en développement au premier chef de résoudre par eux-mêmes leurs problèmes de développement, il fallait que les pays développés collaborent avec eux en tant que partenaires égaux. Il a pris note de l'assistance apportée par le Gouvernement japonais à la réalisation des OMD dans les pays en développement de la région. Il a noté que cette assistance s'inscrivait dans le contexte de la sécurité humaine et constaté que la situation des pauvres se trouvant à un niveau de subsistance exigeait des progrès urgents. Il a également souligné la nécessité d'une plus grande coopération avec le secteur privé pour la réalisation des OMD, notamment pour que tous les pays en développement bénéficient des avantages des technologies de l'information et de la communication.

47. Il a constaté qu'il existait un écart important entre les besoins financiers des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des petits pays insulaires en développement, et l'aide au développement dont ils disposaient pour les aider à réaliser les OMD. Il a noté le renversement en cours de la tendance à la baisse des montants effectifs d'APD qui avait duré près d'une décennie. Il a souligné que si les promesses d'aide n'étaient pas tenues les OMD seraient difficiles à atteindre.

### **C. Renforcement des capacités statistiques nationales par la promotion de la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010**

48. Le Comité était saisi du document intitulé «Renforcement des capacités statistiques nationales par la promotion de la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010» (E/ESCAP/CPR(3)/4) où figurait la proposition du secrétariat pour un programme régional de recensement. Par ailleurs, le Comité a pris note avec intérêt des recommandations de la réunion d'experts sur le programme régional de recensement de la CESAP qui s'était tenue à Bangkok les 27 et 28 novembre 2006.

49. Le Groupe d'experts était d'avis que le projet de programme régional de recensement non seulement arrivait à point nommé, qu'il répondait aux besoins des pays de la région et qu'il contenait le bon dosage de priorités et d'activités. Il se félicitait en outre de la proposition de mettre en place des réseaux régionaux d'experts locaux dans les différents domaines thématiques en vue de faciliter le partage des connaissances et la mise en commun des ressources, de promouvoir la coopération entre pays, y compris la coopération Sud-Sud, et d'aider au traitement et à la diffusion des données. Il a également insisté sur la nécessité d'effectuer le recensement en tenant compte des aspects sexospécifiques, de prévoir des activités de programme qui auraient lieu à différentes phases du cycle

de recensement en fonction des besoins des pays, et sur la nécessité d'instaurer une coordination et un partenariat avec les autres organisations internationales et sous-régionales actives dans la région pour éviter les doubles emplois et maximaliser l'impact du programme. Les experts avaient aussi formulé des recommandations concrètes sur chacun des trois domaines prioritaires du programme de recensement et avaient recommandé que, en l'absence d'un comité de statistique, le secrétariat envisage de soumettre une résolution à la Commission à sa prochaine session, pour donner à la Division de statistique de la CESAP un mandat clair pour la mise au point et l'exécution du programme régional de recensement.

50. Le Comité s'est félicité des efforts du secrétariat et de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) pour promouvoir le renforcement des capacités statistiques des pays de la région dans le cadre du programme mondial de recensement de la population et de l'habitat de 2010. À propos du programme régional de recensement qui était proposé, le Comité a estimé qu'il était important que le questionnaire de recensement soit court et que l'on utilise un questionnaire plus long pour un recensement par sondage ou une enquête post-recensement. En outre, le Comité a fait observer que le handicap était un phénomène complexe qui ne pouvait être mesuré adéquatement par le seul recensement. Il fallait aussi envisager de recourir à des enquêtes et à des fichiers administratifs.

51. Quelques délégations ont fait part de leur expérience et de leurs plans en ce qui concernait l'inclusion de questions relatives au handicap dans les recensements et enquêtes de la population. À cet égard, le Comité a suggéré que le secrétariat apporte une assistance pour l'analyse des statistiques du handicap, en vue de permettre la formulation de politiques plus efficaces.

52. Il a été demandé au secrétariat de fournir des conseils sur l'utilisation de la Reconnaissance intelligente de caractères (ICR) au cours des opérations de recensement, sur ses avantages et ses inconvénients ainsi que sur les matériels et logiciels appropriés. Il a également été prié de conseiller les pays dont les taux de fécondité et de mortalité étaient relativement faibles sur les moyens d'estimer avec précision les fluctuations annuelles des indicateurs démographiques de base.

#### **D. Planification et évaluation du programme**

1. *Examen du projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2008-2009 concernant les sous-programmes sur la pauvreté et le développement, les statistiques et le développement des pays et territoires insulaires du Pacifique*

53. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CPR(3)/5 sur le projet de programme de travail proposé (2008-2009) concernant le sous-programme 1, Pauvreté et développement, le sous-programme 2, Statistiques, et le sous-programme 3, Développement des pays et territoires insulaires du Pacifique.

54. Présentant ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a fait savoir au Comité que le Cadre stratégique de la CESAP pour 2008-2009, comprenant les objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et stratégies, avait été adopté par le Comité du programme et de la coordination (CPC) le 6 septembre 2006\*. Il a été précisé que le cadre stratégique proposé était en cours d'examen à la Cinquième Commission et qu'il serait ensuite adopté par l'Assemblée générale.

55. Le Comité a été invité à examiner les énoncés des produits, tels que présentés dans les annexes I, II et III du projet de programme de travail (2008-2009) (E/ESCAP/CPR(3)/5), qui avaient été élaborés par la Division de la pauvreté et du développement, la Division de statistique et le Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique. Le Comité a été informé que le projet de programme de travail pour 2008-2009 serait mis au point et soumis au Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (CCRP) en janvier 2007 avant d'être présenté pour examen et approbation à la Commission, à sa soixante-troisième session, en 2007.

56. Le Comité a appuyé, en principe, le projet de programme de travail pour la période biennale 2008-2009 et a fait les observations ci-après sur les produits proposés:

a) Un certain nombre de délégations ont souligné qu'il importait de mesurer les succès à la fois au niveau des résultats et au niveau des produits;

b) S'agissant du sous-programme 1, un représentant s'est félicité de l'accent mis sur le renforcement des capacités pour une plus grande autonomie, ce qui témoignait de l'importance accordée au développement économique et au développement social pour la réduction de la pauvreté;

c) À propos du sous-programme 3, une délégation a demandé si le centre régional de diffusion de connaissances dont la création était proposée serait un nouveau centre ou ferait partie d'un centre existant. Le secrétariat a expliqué que le centre serait créé en tenant compte des organismes et centres de connaissances existant dans la région et compléterait, sans qu'il y ait chevauchement, les travaux déjà entrepris dans ce domaine;

d) Bien que le sous-programme 3 soit axé sur une région géographique particulière, le secrétariat a souligné que les meilleures pratiques pourraient être échangées entre les pays d'Asie et les pays et territoires du Pacifique.

57. Une délégation a fait remarquer au Comité que les sous-programmes examinés pourraient être révisés l'année suivante en raison du processus de réforme en cours de la CESAP et que ce processus pourrait inclure une modification de l'appareil de conférence du secrétariat. Cette délégation a estimé que le cadre thématique devrait être soit abandonné, soit révisé afin que les activités soient davantage ciblées ou que leur portée soit réduite.

---

\* Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, supplément n° 16 (A/61/16)*, par. 215 à 230.

*2. Suivi et évaluation: examen de projets relevant du domaine thématique  
de la réduction de la pauvreté*

58. Le Comité était saisi de deux documents intitulés respectivement «Gestion communautaire des déchets solides» (E/ESCAP/CPR(3)/6) et «Amélioration des statistiques et de la mesure du handicap à l'appui du cadre de Biwako» (E/ESCAP/CPR(3)/7).

59. Le Comité s'est félicité de l'importance qu'attachait le secrétariat au suivi et à l'évaluation et l'a encouragé à poursuivre la mise en place du mécanisme de suivi et d'évaluation afin que ses activités soient exécutées avec plus d'efficacité, notamment en adoptant des indicateurs de résultat plus concrets.

60. Le Comité a noté que la gestion des déchets solides représentait un problème majeur pour de nombreuses villes de la région et que les méthodes conventionnelles de gestion de ces déchets étaient inadéquates. Les participants se sont accordés à reconnaître qu'il fallait envisager de nouvelles approches, qui feraient appel au secteur informel du recyclage, permettraient d'obtenir des recettes par le traitement des déchets organiques et amélioreraient les services de ramassage. Dans ce contexte, le Comité a fait bon accueil au projet du secrétariat sur la gestion communautaire des déchets solides. Il a noté que cette approche favorisait la constitution de sites décentralisés et intégrés de récupération des ressources, qui pourraient procurer des fonds aux administrations locales et assurer des revenus plus élevés et plus réguliers, en même temps que de meilleures conditions de travail aux ramasseurs du secteur informel.

61. Le Comité a félicité le secrétariat d'avoir lancé et mis à exécution le projet relatif à «l'amélioration des statistiques et de la mesure du handicap à l'appui du Cadre de Biwako», qui offrait des conseils pratiques pour la collecte de renseignements comparables sur les personnes souffrant d'invalidité. Cette information était indispensable pour formuler des politiques nationales propres à assurer des chances égales aux personnes handicapées.

62. Le Comité a remercié le Gouvernement de la République de Corée, qui finançait le projet, pour sa générosité. Il a également exprimé sa gratitude pour les services d'experts et autres formes d'appui qu'apportaient au projet le Bureau australien de statistique, l'Organisation mondiale de la santé et le Groupe de Washington sur les statistiques des handicaps, ainsi que pour les mesures prises par les cinq pays pilotes qui avaient testé les questionnaires fondés sur la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé. Il a demandé à la CESAP de faciliter la mise en commun des expériences nationales dans la collecte des statistiques sur le handicap.

**E. Examen des projets de résolutions et de décisions à soumettre à la  
Commission à sa soixante-troisième session**

63. Un certain nombre de délégations ont appuyé la proposition tendant à rédiger un projet de résolution sur le renforcement des capacités statistiques pour un programme régional de recensement, projet qui serait soumis au CCRP, puis à la Commission à sa soixante-troisième session. Le secrétariat s'est proposé d'aider les pays intéressés à donner suite à cette idée et de leur montrer la voie à suivre pour présenter un tel projet de résolution.

## **F. Questions diverses**

64. Aucune autre question n'a été soulevée.

## **G. Adoption du rapport**

65. Le Comité a adopté le rapport sur sa troisième session le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

# **III. ORGANISATION DE LA SESSION**

## **A. Ouverture, durée et organisation de la session**

66. La troisième session du Comité de la réduction de la pauvreté s'est tenue à Bangkok, du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2006.

67. Dans son allocution d'ouverture, le Secrétaire exécutif de la CESAP a mis en évidence quelques grands défis et questions d'ordre politique ainsi que des initiatives entreprises par la CESAP pour atteindre les OMD, notamment la réduction de la pauvreté. Il a ainsi rendu compte au Comité des activités réalisées au titre du partenariat tripartite conclu entre la CESAP, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque asiatique de développement (BASD) pour aider les pays dans la réalisation des objectifs. À propos du thème principal de la session, «La pauvreté et le secteur informel», le Secrétaire exécutif a fait observer que la grande majorité des pauvres travaillaient dans le secteur informel, où la productivité et les revenus demeuraient faibles. Il a proposé une stratégie à deux volets destinée à aider les personnes travaillant dans le secteur informel. Pour ce qui était des personnes exerçant des activités marginales et des activités de subsistance, les mesures qui permettraient d'accroître leur productivité et leurs revenus consistaient notamment à ouvrir l'accès au crédit, à l'éducation, à la formation professionnelle et à améliorer l'accès aux infrastructures matérielles, à élargir la protection sociale, à encourager la constitution de groupes d'entraide et à y contribuer, ainsi qu'à renforcer les liens avec le secteur formel. Les travailleurs du secteur informel se livraient à des activités modernes et dynamiques et étaient dotés du potentiel de croissance nécessaire pour bénéficier de l'aide qui leur permettrait de se réorienter vers le secteur formel. Le Secrétaire exécutif a invité instamment les participants à donner des orientations au secrétariat sur les futurs travaux à entreprendre concernant le secteur informel et sur les moyens de faciliter la transformation des entreprises du secteur informel en entreprises du secteur formel.

68. S'agissant des questions de mesure de la pauvreté et du secteur informel, le Secrétaire exécutif a souligné que pour assurer l'efficacité des politiques, de plus amples informations étaient nécessaires sur la corrélation entre pauvreté et emploi dans le secteur informel. Il a relevé que le Comité aurait la possibilité de discuter des problèmes statistiques liés au suivi national de la réalisation des OMD et d'autres objectifs de développement convenus sur le plan international. Il a souligné que la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010 offrait une occasion importante d'améliorer les données nécessaires à la planification des politiques nationales, y compris



les OMD et d'autres indicateurs de développement. Il a demandé instamment aux participants de donner leur avis sur la proposition formulée par le secrétariat de la CESAP d'appuyer la série de recensements de 2010.

69. Le Ministre thaïlandais de l'intérieur a prononcé l'allocution d'ouverture. Il a souligné la nécessité d'accroître la productivité et les revenus des travailleurs du secteur informel afin de leur permettre de s'extraire de la pauvreté. Il a fourni des précisions sur certaines initiatives prises par la Thaïlande pour s'attaquer au problème de la pauvreté et apporter une aide aux travailleurs du secteur informel. Il a indiqué que la Banque populaire de Thaïlande permettait aux pauvres d'obtenir sans garantie des prêts modiques. Il a fait référence au programme thaïlandais One Tambon One Product (OTOP) (Un village, un produit), qui encourageait les communautés villageoises à fabriquer et à commercialiser des produits et des objets d'artisanat tout à fait uniques à partir de matériaux disponibles sur place, en faisant appel à l'expérience et aux compétences des populations locales. Le projet a permis aux communautés rurales de fabriquer des produits originaux destinés aux marchés tant nationaux qu'internationaux, avec l'assistance technique et administrative des pouvoirs publics. L'orateur a fait mention du programme de soins de santé gratuits patronné par l'État, qui couvrait la population dans son ensemble, y compris les travailleurs du secteur informel.

70. Il a engagé toutes les parties prenantes, y compris les pouvoirs publics, le secteur privé, les donateurs et la société civile à unir leurs efforts pour éliminer la pauvreté. En outre, les pauvres devaient être eux-mêmes impliqués dans le processus de prise de décision et dans la mise en œuvre des programmes de réduction de la pauvreté. L'ONU avait un rôle important à jouer pour aider les pays à réduire la pauvreté et, à cet égard, la CESAP, en tant qu'organisme régional de l'ONU, devrait poursuivre ce rôle en conseillant et en soutenant les pays de la région dans leur action de réduction de la pauvreté et dans la réalisation des OMD.

## **B. Participation**

71. Les représentants des membres et membres associés de la CESAP ci-après ont participé à la session: Bangladesh, Brunéi Darussalam, Chine, Fédération de Russie, Fidji, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Malaisie, Maldives, Mongolie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka, Thaïlande, Viet Nam, Hong Kong (Chine), Macao (Chine) et Nouvelle-Calédonie.

72. Étaient aussi représentés les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies ci-après: Fonds des Nations Unies pour la population, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation internationale du Travail, Organisation mondiale de la santé, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Programme des Nations Unies pour l'environnement et Programme des Nations Unies pour le développement.

73. Les organisations intergouvernementales et l'organisation non gouvernementale ci-après étaient représentées: Banque asiatique de développement, Organisation de coopération économique, Union Européenne, Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, Association sud-asiatique de coopération régionale et Mouvement international ATD Quart Monde.

74. L'Association des Nations Unies d'Afghanistan a participé à la session avec le statut d'«autre entité».

### **C. Élection du bureau**

75. M. Domingo Panganiban (Philippines) a été élu Président et MM. Chamnan Wattanasiri (Thaïlande) et Vishnu Kumar (Inde) ont été élus Vice-Présidents. M<sup>me</sup> Juliana Kubak (Papouasie-Nouvelle-Guinée) a été élue Rapporteur.

### **D. Ordre du jour**

76. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Élection du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. La pauvreté et le secteur informel.
5. Problèmes statistiques posés par l'évaluation des progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement convenus sur le plan international.
6. Renforcement des capacités statistiques nationales par la promotion de la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010.
7. Planification et évaluation du programme:
  - a) Examen du projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2008-2009 concernant les sous-programmes sur la pauvreté et le développement, les statistiques et le développement des pays et territoires insulaires du Pacifique;
  - b) Suivi et évaluation: examen de projets relevant du domaine thématique de la réduction de la pauvreté.
8. Examen des projets de résolution et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-troisième session.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport.

*Annexe*

**LISTE DES DOCUMENTS**

E/ESCAP/CPR(3)/L.1/Rev.1	Ordre du jour provisoire révisé
E/ESCAP/CPR(3)/L.2/Rev.1	Ordre du jour provisoire annoté révisé
E/ESCAP/CPR(3)/1	Rôle du secteur informel dans la réduction de la pauvreté
E/ESCAP/CPR(3)/2	Problèmes de mesure
E/ESCAP/CPR(3)/3	Problèmes statistiques posés par l'évaluation des progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement convenus sur le plan international
E/ESCAP/CPR(3)/4	Renforcement des capacités statistiques nationales par la promotion de la série de recensements de la population et de l'habitat 2010
E/ESCAP/CPR(3)/5	Examen du projet de programme de travail proposé pour l'exercice biennal 2008-2009 concernant les sous-programmes sur la pauvreté et le développement, les statistiques et le développement des pays et territoires insulaires du Pacifique
E/ESCAP/CPR(3)/6	Planification et évaluation du programme: suivi et évaluation: examen de projets relevant du domaine thématique de la réduction de la pauvreté: Gestion communautaire des déchets solides
E/ESCAP/CPR(3)/7	Planification et évaluation du programme: suivi et évaluation: examen de projets relevant du domaine thématique de la réduction de la pauvreté: Amélioration des statistiques et de la mesure du handicap à l'appui du cadre de Biwako

- - - - -